



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## La Rectrice de l'Académie de Limoges

- VU le décret n° 98-915 du 13 octobre 1998 portant dispositions relatives à la déconcentration du mouvement national des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation
- VU l'arrêté du 13 novembre 2019 portant dispositions relatives aux dates et modalités de dépôt des demandes de mutation
- VU la note de service n° 2019-161 du 13 novembre 2019

### RECTORAT

Division des Personnels  
DPE

### ARRETE

**Article 1** : Les saisies des demandes de mutation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation pour la phase intra-académique et le mouvement spécifique académique débiteront le **mercredi 11 mars 2020 - 12h** et seront closes le **jeudi 2 avril 2020 - 12h**. Elles se feront sur l'application informatique SIAM (accessible par I-Prof) prévue à cet effet.

**Article 2** : Le retour des accusés de réception est fixé au **Jeudi 9 avril 2020**.

**Article 3** : Les barèmes retenus seront affichés sur SIAM via IPROF du **mardi 5 mai 2020 au mercredi 20 mai 2020**.

**Article 4** : Après fermeture des serveurs, les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation devront avoir été déposées au plus tard le **Mercredi 20 mai 2020**

Seuls les motifs suivants pourront être invoqués à l'appui de ces demandes :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels fonctionnaires ;
- perte d'emploi ou mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- cas médical aggravé d'un des enfants.

**Article 5** : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 9 mars 2020

La Rectrice,

**Pour la Rectrice et par délégation,**

La Secrétaire générale adjointe

**Directrice des Relations et des Ressources Humaines**

**Valérie BÉNÉZIT**